



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 52 de l'ordre du jour

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^{me} Vanessa **Gomes** (Portugal)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session la question intitulée « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné cette question à ses 9^e, 10^e, 13^e et 28^e séances, les 10 et 17 octobre et le 10 novembre 2006. Ses délibérations sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/61/SR.9, 10, 13 et 28). Il convient également d'appeler l'attention sur le débat général tenu par la Commission à ses 2^e à 6^e séances, du 2 au 4 octobre (voir A/C.2/61/SR.2 à 6).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/61/253);

b) Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (New York, 24 avril 2006) (A/61/81-E/2006/73);



c) Lettre datée du 29 septembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/61/486);

d) Lettre datée du 15 novembre 2006, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine, du Congo et de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/61/580-S/2006/897).

4. À la 9^e séance, le 10 octobre, le Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/61/SR.9).

5. À la même séance, conformément aux dispositions de la résolution 58/136 de l'Assemblée générale en date du 1^{er} juillet 2004, la Commission a procédé, sous la forme de questions-réponses, à des échanges durant lesquels le représentant du Mexique a fait une déclaration à laquelle le Directeur du Bureau du financement du développement a répondu.

6. À la même séance également, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration.

II. Examen des projets de résolution A/C.2/61/L.5 et A/C.2/61/L.34

7. À la 13^e séance, le 17 octobre, le représentant de l'Afrique du Sud (au nom des États Membres de l'Organisation qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) a présenté un projet de résolution intitulé « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/61/L.5), libellé comme suit :

« L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004 et 60/188 du 22 décembre 2005, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004 et 2006/45 du Conseil économique et social,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005,

Rappelant en outre sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement,

Ayant examiné le résumé, présenté par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York le 24 avril 2006,

Saluant avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement qatarien d'accueillir la première Conférence internationale de suivi qui sera chargée de faire le point de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, conformément au paragraphe 73 du Consensus de Monterrey et à la résolution 60/188;

1. *Décide* que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey aura lieu à Doha en 2008, à une date qui reste à déterminer en accord avec le pays hôte;

2. *Décide également*, conformément à la résolution 60/188 de l'Assemblée générale, de commencer à préparer la Conférence de suivi au cours de la présente session de l'Assemblée générale et, à cette fin, *prie* le Président de l'Assemblée générale de tenir, à partir de janvier 2007, des consultations totalement ouvertes et transparentes avec tous les États Membres sur toutes les questions liées à la Conférence de suivi;

3. *Réitère* que la Conférence de suivi devra évaluer les progrès réalisés, réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et définir les obstacles et les difficultés rencontrés, les mesures et les initiatives qui permettront de les surmonter et les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que les nouveaux défis et les problèmes qui se dessinent;

4. *Réaffirme* sa volonté de continuer à tirer pleinement parti des arrangements institutionnels existants pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey, comme il est prévu au paragraphe 69 du Consensus et conformément à sa résolution 52/270 B, notamment des dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale et des réunions de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en tenant compte de la nécessité d'accroître l'efficacité du suivi du Consensus de Monterrey;

5. *Décide* de tenir, immédiatement après la session de printemps du Conseil économique et social, le dialogue de haut niveau de 2007 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation internationale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et, à cet effet, invite le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social à se consulter au sujet de la date de ces deux réunions de haut niveau;

6. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée "Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement";

7. *Prie* le Secrétaire général de présenter, au titre de cette question, une évaluation analytique de l'application du Consensus de Monterrey et de la présente résolution, qu'il établira en collaboration avec la principale institution participant au processus du financement du développement. »
8. À sa 28^e séance, le 10 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/61/L.34), présenté par la Rapporteuse de la Commission, M^{me} Vanessa Gomes (Portugal), à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/61/L.5.
9. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme (voir A/C.2/61/SR.28).
10. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/61/L.34 (voir par. 13).
11. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Qatar a fait une déclaration (voir A/C.2/61/SR.28).
12. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/C.2/61/L.34, le projet de résolution A/C.2/61/L.5 a été retiré par ses auteurs.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

13. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004 et 60/188 du 22 décembre 2005, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004 et 2006/45 du 28 juillet 2006 du Conseil économique et social,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

Rappelant en outre sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement²,

Ayant examiné le résumé, présenté par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York le 24 avril 2006³,

Saluant avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement du Qatar d'accueillir la Conférence internationale de suivi qui sera chargée de faire le point de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, conformément au paragraphe 73 du Consensus de Monterrey⁴ et à la résolution 60/188,

1. *Décide* que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey aura lieu à Doha au deuxième semestre de 2008, à une date qui reste à déterminer par l'Assemblée générale en consultation avec le pays hôte, compte tenu du calendrier ordinaire des réunions des Nations Unies;

¹ Voir résolution 60/1.

² A/61/253.

³ A/61/81-E/2006/73.

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

2. *Décide également*, conformément à sa résolution 60/188, de commencer à préparer la conférence de suivi au cours de sa présente session et, à cette fin, prie le Président de l'Assemblée générale de tenir, à partir de 2007, des consultations intergouvernementales directes plénières avec la participation des États Membres et des principales institutions participant au processus du financement du développement, sur toutes les questions liées à la conférence de suivi, et décide à cet égard que ces consultations doivent être ouvertes, sans exclusive et transparentes;

3. *Réitère* que la conférence de suivi devrait évaluer les progrès réalisés, réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et définir les obstacles et les difficultés rencontrés, les mesures et les initiatives qui permettront de les surmonter et les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que les nouveaux défis et les problèmes qui se dessinent;

4. *Réaffirme sa volonté* de continuer à tirer pleinement parti des arrangements institutionnels existants pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey⁴, comme il est prévu au paragraphe 69 du Consensus et conformément à sa résolution 57/270 B, notamment des dialogues de haut niveau de l'Assemblée et des réunions de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en tenant compte de la nécessité d'accroître l'efficacité du processus de suivi du Consensus de Monterrey;

5. *Souligne* combien il importe que tous les acteurs compétents participent pleinement, d'une part, à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey à tous les niveaux et, d'autre part, au suivi de la Conférence de Monterrey, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, notamment aux règles d'accréditation et aux modalités de participation qui avaient été suivies à la Conférence et lors des préparatifs;

6. *Décide* de tenir le Dialogue de haut niveau de 2007 sur le financement du développement au quatrième trimestre de 2007, la date précise devant être arrêtée avec les États Membres par le Président de l'Assemblée générale;

7. *Décide également* que les modalités suivies pour le Dialogue de haut niveau de 2007 seront les mêmes que pour le Dialogue de haut niveau de 2005, telles qu'elles sont fixées dans la résolution 59/293 de l'Assemblée générale en date du 27 mai 2005;

8. *Prie* le Secrétaire général de faire établir une note sur l'organisation des travaux du Dialogue de haut niveau;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement »;

10. *Prie* le Secrétaire général de présenter, au titre de cette question, et en tant que contribution au Dialogue de haut niveau, un rapport sur la mise en œuvre des engagements convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement, qu'il établira en pleine collaboration avec les principales institutions.